

ciements auprès de MM. les maires et des populations.  
Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération.  
Le général commandant le 1er corps et la 1re division militaire,  
CLINCHANT.

Par décret en date du 19 septembre 1874, M. Désiré Ghesquière, principal clerc de M<sup>e</sup> Piat, notaire à Lille, a été nommé notaire à Tourcoing, en remplacement et sur la présentation de M<sup>e</sup> Rousselle, successeur désigné de M<sup>e</sup> Weisse, notaire à Courbevoie (Seine), et il a prêté serment en cette qualité à l'audience du 26 septembre dernier.

Victorine Wroman a été condamnée plusieurs fois par le tribunal correctionnel de Lille, et à la suite de ses condamnations elle a été expulsée de France. Mais au Mont-à-Leux, ce *refugium peccatorum*, les vivres sont trop chers, et elle vient depuis quelques jours faire son marché à Roubaix. Malheureusement, ce matin elle a été rencontrée sur la Grand'Place par un agent qui ne lui a pas permis d'emporter ses achats au Mont-à-Leux, et l'a consigné au poste.

Dimanche après-midi, deux enfants de 4 à 6 ans, jouant avec des allumettes autour d'une meule, au Blanc-Seau, y ont mis le feu, et, en quelques minutes, tout était consumé. La meule contenait une grande quantité d'outils de briqueterie et divers objets. Les pertes, évaluées à 1,500 fr. sont en partie couvertes par la Compagnie l'Agile.

Encore un accident de fabrique, causé par l'imprudence de la victime : Lundi dernier, vers trois heures de l'après-midi, Marie Beekman, soigneuse, chez M. D..., à Tourcoing, voulant retirer de la laine de son métier lorsqu'il était en marche, eût l'avant-bras gauche engagé dans le métier ; on accourut à ses cris, et les premiers soins lui furent donnés immédiatement. Quoique la blessure soit très grave, on espère ne pas devoir recourir à l'amputation.

Un ivrogne émérite, Louis Bonte, tisserand, entrant, avant-hier, à l'église St-Christophe, à Tourcoing, et se mit à insulter grossièrement le bedeau. Un agent, aussitôt prévenu, amena l'ivrogne au poste, il aura bientôt à répondre d'un double délit.

Au mois de novembre dernier, la Cour d'assises de Douai condamnait par contumace à vingt ans de travaux forcés le nommé J.-R. Saille, alors marchand de pommes de terre frites, pour vol qualifié à l'usine de Fives.

Il avait passé la frontière, mais comme il avait de ce côté-là aussi un gros compte à régler, il ne s'y trouvait pas en sécurité. Il résolut de rentrer en France où il se croyait oublié.

Il vint donc dernièrement s'installer à Croix. Les agents de la police de sûreté eurent vent de sa présence dans cette commune. Hier, deux des plus fins se rendirent à Croix, où ils attendirent la sortie des ouvriers de fabrique. Ils ne tardèrent pas à apercevoir Saille, qui fut arrêté et dirigé sur Lille.

Assez fort marché au blé, hier, à Lille: 1 600 hect. dont 150 environ de blé de semences. Les ventes ont été fort lentes, de 19 50 à 21 75, en baisse commerciale de 50 cent. à l'hect. Les blés de semence ont obtenu 1 fr. de faveur à l'hect.

Les farines sont tenues en boulangerie de 37 à 30 avec cours faibles.

trouvas triste de reconnaître qu'il n'y a rien ici-bas d'aussi rare que le bonheur. Cela est pourtant trop vrai, et, quant à moi, cela m'a souvent consolée d'en avoir connu si peu dans ma vie. Et lorsque j'aurais été heureuse au début, qui sait ce que me réservait l'avenir ?

— Et jamais tu n'as pensé à te remarier ? Tu peux ainsi le contenter d'une vie exempte de peine et exempte de bonheur ?

Elle sourit.  
— Ma vie n'est pas si exempte de peine que tu penses, mais elle n'est pas non plus exempte de bonheur, puisque je possède mon Angiolina. Quant à me remarier, jamais il ne m'est arrivé de rencontrer une personne qui m'en ait inspiré le moindre désir, et je crois bien que je n'en rencontrerai jamais.

— A coup sûr, pourtant, si tu le voulais, tu n'aurais que l'embaras du choix.

— Peut-être entre gens dont aucun ne me plaît. Qui sait ce qui m'arriverait si jamais je m'avais aimé quelqu'un ? Mais laissons là ce qui me regarde et regarde à toi. Dis-moi, es-tu sûre que Lorenzo n'ait point découvert ta présence au bal ?

— Oui, j'en suis certaine ; s'il avait eu soupçon, il ne me l'eût point laissé ignorer. Il m'a trouvée d'ailleurs trop fiada à son retour pour que l'idée ait pu lui en venir. Tout-fois...

— Eh bien, achève.

— Eh bien, je trouve en lui quelque chose qui me semblerait indiquer qu'il

**Etat-civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 27 SEPTEMBRE. — Hermance Lauwers, à la Potennerie. — Proper Lepers, rue Archimède. — Jules Bonnet, rue Notre-Dame. — Jean Delourme, rue du Bassin. — Auguste Delecluse, rue de l'Époule. — Philomène Lams, rue Jacquart prolongée. — Julienne Cateau, rue de l'Époule. — Paul Saron, rue du Collège. — Pierre Gardé, rue de Fontenoy. — Jules Fertinel, rue Notre-Dame. — François Crispyn, rue Notre-Dame. — Gustave Stalens, rue de la Barbe d'Or.

Du 28. — Charles Florin, rue des Arts. — Hector Wilfart, rue du Trichon. — Maria Leclercq, rue de la Croix. — Léontine Bogart, rue du Pile. — Léon Gatteau, rue d'Espagne. — Georges Janssens, rue de Soubise. — Georges Demuynder, rue de Fontenoy. — Émile Dutilleul, rue Darbot. — Angèle Lenart, au Pile. — Henri Doutréigne, rue de Lille.

Du 29. — Clémence Bardin, rue de l'Époule. — Marguerite Hallumier, rue Nain. — Louis Lagasse, rue Decresse. — Palmyre Wilfart, rue Saint-Louis. — Charles Grandsart, rue de la Paix. — Charles Félix, rue du Tilleul. — Berthe Leignel, rue du Vieil-Abreuvoir. — Alphonse Joose, rue Daubenton. — Hermance Dhout, rue de la Redoute. — Marie Deknop, rue des Longues-Haies. — Pierre Vanwaerlbeke, rue de la Chaussée.

Du 30 SEPTEMBRE. — Henri Merlin, rue de l'Hommelet. — Georges Tobl, rue Neuve de Fontenoy. — Jules Dhalluin, rue de la Rondelle. — Hermance Dubus, rue de la Perche.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 27 SEPTEMBRE. — Blanche Hihou, 1 an, rue du Fontenoy. — Marie Houtekins, 7 mois, aux 3 Ponts. — Camille Duvinage, 6 mois, rue Jacquart. — Louis Calwart, 26 ans, appréteur, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Armand Duthoit, 10 mois, rue de la Croix.

Du 28. — François Scherpereel, 67 ans, appréteur, rue Latérale. — Marie Férét, 1 an, rue Cugnot. — Ivoon Neufcourt, 39 ans, chauffeur, à l'Hôpital. — Henri Renard, 59 ans, lousier de voitures, rue de l'Avocat. — Ferdinand Delée, 46 ans, employé de commerce, rue Saint-Louis.

Du 29. — Paul Saron, 2 jours, rue du Collège.

Du 30 SEPTEMBRE. — Marie Dufour, 6 mois, Grande Rue. — Marie Lambrecq, 6 jours, au Cul de Four. — Brisoux, présentée sans vie, rue de Soubise.

PUBLICATION DE MARIAGES DU 27 SEPTEMBRE. — Alfred Molisson, 26 ans, menuisier, et Maria Poin, 31 ans, débitante de boissons. — François Duquesne, 30 ans, fleur, et Sophie Desroumaux, 28 ans, rattacheuse. — Léon Wourlod, 21 ans, conducteur de machines, et Amélie Renaut, 21 ans, journalière. — Vincent Wiame, 20 ans, employé de commerce, et Augustine Van Merten, 19 ans, modiste.

Alphonse Van Bever, 22 ans, tisserand, et Mathilde Vandenbulcke, 21 ans, journalière. — Alphonse Petit, 38 ans, journalier, et Joséphine Bausart, 32 ans, journalière. — Victor Minne, 23 ans, déboureur, et Colette Daelman, 21 ans, soigneuse. — Henri Lambin, 25 ans, garçon brasseur, et Geneviève Leclercq, 26 ans, tailleur. — Henri Hasbroucq, 28 ans, employé à la caisse commerciale, et Marie Duburcq, 20 ans, sans profession. — Pierre Demeyer, 35 ans, teneur au fer, et François Declercq, 22 ans, dévideuse. — Henri Delrus, 34 ans, employé de commerce, et Marie Selosse, 22 ans, sans profession. — Camille Cotténier, 24 ans, tisserand, et Célestine Struyf, 19 ans, tisserande. — Théophile Coket, 23 ans, tisserand, et Philomène Ducoulombier, 20 ans, bobineuse. — Henri Cattoire, 24 ans, trieur de laines, et Marie Lebloup, 20 ans, visiteuse de pièces. — Jean Catteau, 25 ans, tisserand, et Françoise Fierens, 19 ans, tisserande. — Gaspard Bondt, 23 ans, mouleur, et Sidonie Cotténier, 16 ans, peignuse. — François Beekman, 25 ans, tisserand, et Sophie Bassens, 19 ans, soigneuse.

**Etat-civil de Tourcoing.** — MARIAGES DU 28 SEPTEMBRE. — Charles Pihai, 27 ans, tisserand, et Hortense Leclercq, 21 ans, dévideuse. — Henri Desbouyries, 35 ans,

n'est plus aussi sûr qu'il l'était hier de ma profonde ignorance de tout ce qu'il lui conviendrait de me cacher.

— Je pense comme toi, Genevra, et veux-tu savoir ce que j'imagine ?

— Dis.

— C'est que c'est moi qu'il prend pour le masque à qui il a parlé par mépris, et il me fait l'honneur de supposer que je l'ai dénoncé.

— Quelle idée !... Pourquoi supposerait-il que c'était toi ?

— Oh ! par cette aberration commune aux gens qui vont au bal masqué, et qui s'obstinent à croire qu'ils ont raison toutes les fois qu'ils se trompent.

— Mais encore ? comment aurait-il deviné ta présence au bal ? Ton secret a-t-il été aussi bien gardé que le mien, j'imagine.

— Pas tout à fait au si bien. D'abord j'ai parlé à plusieurs personnes ; ensuite, lorsque Mario m'a rejoint pour me donner ton message, je n'ai pu réprimer une exclamation qui m'a fait reconnaître, non pas de ton frère, mais de Lando qui me donnait le bras. Je ne sais si c'est lui qui m'a trahi, mais le fait est que le bruit de ma présence au Fasino a circulé dans le monde. Lorenzo s'est mis en tête l'idée dont je te parle et il se figure, j'en suis certaine, que ce que je sais, tu l'as déjà appris ou que tu pourrais l'apprendre. Voilà ce dont j'ai voulu te prévenir en ce moment.

Ma fidèle Otavia parut pour m'avertir que l'heure du repos était venue. Stella me quitta, mais après son départ, je me mis à réfléchir sur sa con-

domestique, et Philomène Tullie, 31 ans, journalière. — Napoléon Tanghe, 22 ans, homme de peine, et Clémence Marie, 21 ans, soigneuse. — Cyrille Dervaux, 27 ans, marchand, et Hortense Brelle, 23 ans, sans profession. — Louis Bratin, 26 ans, trieur, et Marie Deladrière, 26 ans, journalière. — Désiré Stenz, 25 ans, tisserand, et Zoé Dujardin, 20 ans, soigneuse. — Jules Coupleux, 28 ans, trieur, et Philomène D'perchin, 25 ans, dévideuse. — François Dendonekeri, 22 ans, teinturier, et Marie Biterman, 24 ans, rattacheuse. — Jules Houlist, 28 ans, tisserand, et Marie Boppe, 25 ans, soigneuse.

Du 30. — Jules Desurmont, 30 ans, fleur, et Julie Lamair, 26 ans, repasseuse.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 SEPTEMBRE. — Blanche Debay, au Brun-Pain. — Henri Duthoit, chemin des Mottes. — Zoé Vanhauwaert, pont de Neuville. — Jules Pourcelles, à France. — Julien Depoortere, pont de Neuville. — Louis Mylle, rue du Moutin. — Eugène Florin, au Clinquet. — Désiré Beuscart, à la Croix-Rouge. — Florentin Cattoire, chemin de la Blanche-Porte. — Henri Maes, rue du Mont-Leux. — Jules Ballois, au Brun-Pain.

Du 29. — Louis Becquart, rue de Lille. — Maria Planckaert, rue du Bus. — Marguerite Lefebvre, rue Nationale. — Louis Petit, au Blanc-Seau. — Clara Delesalle, rue du Château.

Du 30. — Maria Bousseart, au moulin Pagot. — Jean Legrain, rue du Chêne Houpline. — Georges Huyghe, rue de Menin. — Catherine Pattyn, à la Malcense.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 SEPTEMBRE. — Cécile Vanhecke, 4 mois 15 jours, à la Fin de la Guerre. — Auguste Bouche, 7 mois, rue de Renaix. — Lamont, présenté sans vie, chemin des Mottes.

Du 29. — Anne-Dervaux, 85 ans, rue du Mont-à-Leux. — Charlotte Dastombes, 74 ans, rue de Renaix. — Marie Dujardin, 1 an, pont de Neuville. — Deconinck, présenté sans vie, à la Bourgnagne.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBT — Imprimerie Alfred Rebour. — Avis donné dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

**Caisse d'épargne de Roubaix**

Bulletin de la séance du 27 Septembre 1874. Sommes versées par 129 déposants, dont 34 nouveaux, Fr. 17,375. 34 demandes en remboursement, 10,426.85

Les opérations du mois de Septembre sont suivies par MM. Lepoutre-Paillet et Desrousseaux-Defrenne, directeurs.

**Conseil municipal de Roubaix**

Séance du 26 juin 1874. Présidence de M. Moitte-Bossut, adjoint. (Suite)

**Legs de M. Ployette aux Petites Sœurs des pauvres**

M. le président demande l'avis du Conseil sur un legs fait aux petites-sœurs des pauvres par M. Ferdinand Ployette.

Messieurs, Dans sa séance du 25 février dernier, le Conseil municipal n'a pas cru devoir exprimer un avis sur les legs faits par M. Ferdinand Ployette à différents établissements et notamment aux petites-sœurs des pauvres, parce que l'on ignorait que cette congrégation charitable eût été autorisée légalement ; mais le dossier de cette affaire nous a été renvoyé par M. le préfet avec la lettre suivante, qui lève tous les doutes à cet égard : Lille, le 13 mai 1874.

Monsieur le Maire, En me renvoyant, le 26 mars dernier, le dossier relatif aux legs fait par M. Ployette au profit de divers établissements, vous avez cru devoir me faire observer que la Société de Saint-Vincent de Paul n'ayant pas d'existence légale, n'a pas de représentant autorisé à Roubaix, que la communauté des petites-sœurs des pauvres, est à Roubaix, un établissement entièrement privé, n'ayant aucun caractère municipal, et conséquemment ne pouvant être, qu'à titre officieux, l'objet des investigations de l'administration ; qu'enfin, il n'existe à Rou-

baix aucune trace connue de l'œuvre de la propagation de la foi. J'ai me suis assuré que la société de St-Vincent-de-Paul et l'œuvre de la Propagation de la foi n'ont en effet, aucune existence légale, et que dès lors le Conseil municipal de Roubaix n'a pas d'avis à émettre sur l'acceptation des legs faits à ces établissements ; mais il n'en est pas de même de la congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres existant à Roubaix, en vertu d'un décret du 15 décembre 1869, dont vous trouverez un extrait au dossier joint.

Il y aura donc lieu d'inviter le Conseil municipal à donner son avis en ce qui concerne le legs fait à ce dernier établissement.

J'ai l'honneur de vous renvoyer, à cet effet, le dossier de l'affaire.

Recevez, Monsieur le maire, etc.

Pour le conseiller d'Etat, préfet du Nord, Le secrétaire général délégué, Signé : DE RIENCOURT.

En conséquence, nous vous proposons de déclarer que le Conseil municipal verra avec une grande satisfaction que les intentions généreuses du donateur puissent recevoir leur exécution. Le Conseil émet un avis favorable à l'acceptation du legs fait par M. Ferdinand Ployette aux Petites-Sœurs des Pauvres.

**Prises d'eau au canal.**

Suppression. — M. le secrétaire donne lecture des deux rapports ci-après : Lille, le 15 février 1874.

1<sup>o</sup> Rapport de l'ingénieur ordinaire sur la réclamation du Conseil municipal de Roubaix, contre la décision ministérielle du 11 août 1873, qui a ordonné la suppression des prises d'eau industrielles pratiquées dans le canal de Roubaix.

Par lettre en date du 7 janvier 1874, M. le préfet du département du Nord communique à M. l'ingénieur en chef du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, pour avoir son avis, une réclamation du conseil municipal de Roubaix, adressée à M. le ministre des travaux publics, à la date du 22 octobre 1873, contre la décision ministérielle du 11 août 1873, qui a ordonné la suppression des prises d'eau industrielles pratiquées dans le canal de Roubaix.

Cette réclamation est appuyée sur les motifs suivants : 1<sup>o</sup> L'exécution de la décision attaquée serait une violation du traité conclu entre la ville de Roubaix et l'Etat ; 2<sup>o</sup> Elle aurait pour conséquences la fermeture de trente usines importantes ; De ces deux arguments, le premier seul est traité avec quelques développements dans le mémoire de la ville de Roubaix. Il soulève une question de droit, pour l'examen de laquelle il convient de rappeler sommairement les précédents du traité conclu entre l'Etat et la ville.

**HISTORIQUE.**

1<sup>o</sup> Concession. — Le canal de Roubaix, qui avait été étudié par M. Cordier, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, vers 1822, fut d'abord concédé à perpétuité au sieur Brame, par l'ordonnance royale du 20 novembre 1825, rendue en exécution de la loi du 8 juin 1825.

D'après le projet dressé par M. Cordier, le 15 mars 1824, et approuvé le 5 juillet de la même année, le canal devait être à petite section ; il était considéré comme ne devant satisfaire qu'à un intérêt purement local.

Ce projet comprenait, outre la canalisation de la rivière de la Marque, depuis la Basse-Deule jusqu'à Croix, la construction d'un souterrain de 3 mètres de largeur entre Croix et Roubaix, et l'établissement d'un bief de prise d'eau entre Croix et le moulin de l'Émpeumont, sur la Marque supérieure.

D'après l'article 13 du cahier des charges, le concessionnaire devait amener à Roubaix au moins 2,000 mètres cubes d'eau par jour, pendant les époques de sécheresse. Il devait recevoir de la ville de Roubaix une subvention de 600,000 fr. en trente annuités de 20,000 fr. chacune, et du département du Nord, une subvention de 250,000 fr. en vingt-cinq annuités.

Le canal devait être alimenté par la Marque ; mais, comme le débit de cette rivière aurait été insuffisant en été, le projet comprenait l'établissement de quatre machines à vapeur destinées à élever, de bief en bief, jusqu'à Roubaix, les eaux de la Basse-Deule.

**But de l'entreprise.**

Il ne paraît pas douteux que le but de l'entreprise était, non-seulement de créer un canal, mais encore de fournir à la ville de Roubaix l'eau nécessaire à son industrie, pour laquelle un volume de 2,600 mètres cubes par jour était considéré comme insuffisant.

C'est en échange des avantages qu'elle retirerait de la formation de cette ressource alimentaire, que cette ville consentait à payer une subvention de 600,000 fr.

Cela résulte du rapport à l'appui du projet du 15 mars 1824, qui a servi de base à la concession, et M. l'ingénieur en chef Cordier déclare que la ville de Roubaix a émis le vœu qu'elle paierait les travaux nécessaires pour avoir dans son bassin des eaux en toute saison.

Cela résulte encore des diverses délibérations du Conseil municipal de Roubaix, relatives à cet objet ; et, en particulier, de celle du 14 avril 1844, ainsi conçue : « Considérant que, dans sa délibération du 3 octobre 1822, la pensée première de la ville de Roubaix, en offrant de concourir jusqu'à concurrence d'une somme de 600,000 fr. à la canalisation de la Marque et de son prolongement jusqu'à Roubaix, a été de procurer de l'eau aux industriels. »

**Modification du projet primitif.**

Le programme de 1825 ne fut pas réalisé. Il fut démontré que la partie souterraine du canal présenterait de grandes difficultés et exigerait des sommes énormes.

Le concessionnaire, considérant que les dépenses seraient hors de proportion avec le but à atteindre, chercha à donner au canal

une utilité moins restreinte. Il fut autorisé, le 10 février 1826, à porter la largeur des ouvrages d'art de 2m30 à 5m20, de manière à rendre le canal accessible aux plus grands bateaux ; il obtint ensuite, le 5 août 1826, l'autorisation de construire deux embranchements, l'un sur Tourcoing, et l'autre sur Lamoy.

Dans sa pensée, ce dernier embranchement devait être prolongé jusqu'à la frontière, et il espérait, au moyen d'un canal à ouvrir sur le territoire étranger entre la frontière française et l'Escaut, créer une ligne de jonction de la Deule à l'Escaut, et faire à la ligne de la Scarpe une utile concurrence pour desservir l'arrondissement de Lille.

Les négociations internationales traînèrent en longueur, et n'aboutirent que vers 1836. Il fut décidé que le canal de Roubaix serait prolongé jusqu'à la frontière, et qu'il serait ouvert, sur le territoire belge, un canal désigné sous le nom de canal de l'Esperie, formant le prolongement jusqu'à l'Escaut du canal de Roubaix.

Les bases de la première concession étaient ainsi complètement abandonnées, et il fallait procéder à une nouvelle adjudication.

**2<sup>o</sup> Concession.**

La nouvelle concession fut autorisée par la loi du 9 juillet 1836 ; elle devait être de 99 ans. L'Etat était donc nu propriétaire du canal.

L'art. 15 du cahier des charges de cette concession annexé à l'ordonnance royale du 21 mars 1837, est la reproduction de l'art. 12 du cahier des charges de 1825 :

« Le volume d'eau que le concessionnaire sera tenu d'amener à Roubaix, sera de 2,000 mètres cubes (environ 100 pouces de fontainier) au moins par vingt-quatre heures, aux époques de sécheresse. »

En échange de cette charge d'alimentation, le concessionnaire était admis à réclamer à son profit le bénéfice de l'application de l'art. 2 de la loi du 8 juin 1825, portant subvention de 600,000 fr. consentie par la ville de Roubaix, le 3 octobre 1822, et subvention de 250,000 fr. votée par le Conseil général du département du Nord, le 22 septembre 1822. (A suivre.)

**Faits Divers**

— La préfecture de police de Paris vient de prendre des mesures pour contraindre les vélocipédistes à se munir de gilets pour le jour et de lanternes pour le soir. De plus, les vélocipédistes-outriers qui portent en 13 minutes de la Bourse au bureau central télégraphique, rue de Grenelle, les dépêches des spéculateurs opérant sur la différence de la cote des fonds à Paris et à Londres, devront être munis d'un numéro apparent permettant de les reconnaître de loin. D'autre part, le directeur des contributions directes du département de la Seine vient de saisir le ministre des finances de la question de savoir si les commissionnaires usant de vélocipèdes pour le service de la Bourse doivent être imposés à une taxe spéciale pour le véhicule et à la patente pour leurs fonctions. D'après le Droit, la première question aurait été résolue affirmativement, et la seconde serait tranchée dans le même sens en tant que les courriers porteurs de dépêches ne soient pas attachés, comme employés ou gens à gages, aux agences de Bourse.

— Les chignons vont certainement baisser de prix, car on assure qu'il vient d'arriver au Havre un navire chargé de soap-rot, plante récemment découverte en Californie et dont la partie ligneuse imite à s'y méprendre les cheveux. En même temps que la plante, le navire apporte de la graisse. On compte faire des expériences au jardin d'acclimatation de Paris.

— La Presse de Dresde, dit que l'on a beaucoup remarqué à Berlin la conduite d'un prêtre de l'Eglise évangélique, de la province de Saxe, M. Lange, prédicateur de la cathédrale de Halberstadt, qui a invité du haut de la chaire les fidèles à prier pour les évêques catholiques opprimés.

— On lit dans le Sport : Une chasse intéressante vient d'avoir lieu en Angleterre, chez lord Scalsbury, près Manchester.

Une petite meute de chiens griffons s'est mise à la poursuite d'une louve, qui a été prise après deux heures de chasse sur terre et dans l'eau.

Ce genre de chasse est très pittoresque, et on s'étonne qu'elle ne soit pas plus fréquente en France et dans les campagnes voisines de Dieppe, où cet animal abonde et nuit aux poissons.

La louve n'est servie ni par le couteau ni par le fusil : c'est à l'aide d'une longue lance qui lui est avancée par la gueule qu'elle peut habituellement.

La Gazette de Nîmes nous apprend qu'une île épuisable a eu lieu dimanche soir à Beaucaire, entre 15 ou 20 piémontais. Il y a eu des coups de couteau et des coups de revolver donnés et reçus. Un des acteurs de cette scène digne des sauvages est mort par suite des blessures qu'il a reçues. Des arrivées de cette nouvelle à Nîmes, les magistrats instructeurs se sont aussitôt transportés sur les lieux pour constater l'affaire.

La direction du Bureau Veritas vient de publier la liste des sinistres maritimes signalés pendant le mois d'août 1874, concernant tous les pavillons. Elle fournit les statistiques suivantes :

Navires à voiles signalés perdus : 71. Savoir : 36 anglais, 9 français, 8 américains, 6 allemands, 4 danois, 4 grecs, 3 norwégiens, 2 chiliens et 2 italiens. Dans ce nombre sont compris 19 navires à voiles supposés perdus corps et biens, par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 14. Savoir : 8 anglais, 2 allemands, 1 américain, 1 brésilien, 1 japonais et 1 russe.

Les agences télégraphiques se permettent des distractions qui dépassent les limites de la fantaisie. Un télégramme de l'agence Reuters, qui, dans le Morning Post d'hier, prétend rendre compte du